

Que savez-vous du "contracting"?

Autor(en): **Vallender-Clausen, Dorle**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Energie extra**

Band (Jahr): **- (1999)**

Heft 3

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ECONOMIES D'ÉNERGIE

Du «pas possible!» au «y a qu'à»

Une génération après le choc pétrolier, une conscience énergétique s'est établie dans la population qui sait que l'utilisation rationnelle de l'énergie est rentable à la longue. Dans une société individualisée et une situation économique tendue, de nouveaux produits apparaissent sur le marché pour rendre les économies d'énergie plus accessibles: des solutions «clé en main», adaptables aux besoins individuels, ont été développées et soutenues, notamment dans le cadre du programme Énergie 2000. En voici deux exemples.

Les prestations contractuelles

Le principe du tiers-investisseur - ou «contracting» en bon français - apporte une solution élégante aux problèmes de liquidité. Au lieu de s'endetter pour investir lourdement dans une installation, par exemple de production de chaleur, l'utilisateur achète une prestation (le confort thermique) alors qu'un tiers se charge d'acheter et d'entretenir les installations nécessaires. Grâce à une consommation d'énergie réduite, les prix restent concurrentiels. Après les succès des pionniers, le marché mérite aussi d'être mieux connu en Suisse romande!

La mobilité à la carte

Seuls quelques idéalistes se passent de voiture, mais de nouvelles offres permettent de diversifier notre mobilité en consommant moins d'énergie: zones piétonnières, pistes cyclables, transports publics répondant mieux aux besoins individuels de leurs clients et possibilité de louer une voiture dans les gares, etc. La Suisse accumule ses expériences (présentées notamment le 1^{er} juin à Berne à la foire «Gemeinde/Commune'99»). Les exemples (pages 2 à 5) montrent que ça bouge aussi en Suisse romande. Alors pourquoi se priver du plaisir de «zapper», pour les moyens de transports aussi ?!

Olivier Grandjean,
chef suppléant de la section
Information, OFEN

L'énergie dans la cité: Repenser la rue

pages 2-5

Le «contracting» énergétique

pages 6-7

Publications / Manifestations

page 8



Dorle Vallender-Clausen

Conseillère nationale, PRD
Trogen AR

Que savez-vous du «contracting» ?

La politique et l'économie énergétiques préoccupent fortement le législateur et les consommateurs d'énergie; mais la prestation du tiers investisseur, le «contracting» - bien implanté ailleurs - n'est (encore) guère connu chez nous.

Actuellement, le Parlement délibère de la taxe d'incitation sur l'énergie. Annonçant une réforme fiscale écologique, celle-ci veut renchérir les énergies non renouvelables. Raison de plus pour économiser l'énergie en utilisant les technologies les plus récentes. Si le peuple suit le Parlement, on s'attend à d'importantes innovations dans le savoir-faire, réjouissantes du point de vue économique. Mais le renchérissement de l'énergie défavoriserait l'économie face à la concurrence internationale et entamerait les budgets des ménages privés. En effet, la taxe d'incitation prévue ne réduit pas les coûts salariaux annexes.

Dans ce contexte, la mise en oeuvre du contracting prend de l'importance. Une organisation privée indépendante fondée en 1988, le Forum pour les prestations énergétiques «Swiss Contracting», s'est fixé pour objectif de développer l'outillage nécessaire pour remplacer notamment les anciennes installations par des équipements nouveaux, plus efficaces et plus économiques. Les investissements ne doivent pas incomber au propriétaire de la villa, à l'entreprise ou aux collectivités publiques. L'utilisateur paie le prix convenu pour l'énergie utile qu'il a choisie (par exemple la chaleur), alors que l'installation est financée par les coûts (évités) de l'énergie économisée. Le «contracteur» assume le risque de l'exploitation et de l'entretien; il a donc tout intérêt à maintenir l'efficacité de l'installation, pour augmenter ses gains. Ainsi, tous profitent du contracting: l'utilisateur a moins de frais d'énergie, le contracteur exploite le nouveau marché de la gestion énergétique, et enfin, l'environnement profite de la réduction de la consommation d'énergie et des nuisances qui en découlent.

Swiss Contracting aide le contracteur à devenir gestionnaire de l'énergie. L'association publie un bulletin sur le contracting énergétique, organise des symposiums professionnels et des cours de formation; elle offre aussi des conseils indépendants dans les domaines technique, économique, juridique et des assurances, etc. Son slogan - «Saisissons notre chance - osons innover» s'applique aussi bien au jeune forum qu'à ses membres.

D. V.-C.

«Tous profitent du contracting: l'utilisateur réduit ses frais d'énergie, le contracteur exploite un nouveau marché et l'environnement subit moins de nuisances.»